

Le pouvoir des journalistes

LE MOUVEMENT DE concentration dans la presse confère un pouvoir accru aux grands éditeurs. Un pouvoir qui exige à l'évidence un contrepoids. Lorsqu'Édipresse a racheté la *Tribune de Genève* en 1991, nous évoquions le rôle des journalistes à qui revient en premier lieu la tâche de rééquilibrer ce pouvoir, notamment en revendiquant et en obtenant les garanties nécessaires à l'exercice de leur profession. Au sein d'un puissant groupe de presse, suggérons-nous, les salariés, pour autant qu'ils s'organisent, sont mieux à même d'influencer les décisions que dans un modeste journal. « Combien de temps la société Édipresse résisterait-elle à un arrêt de travail? » (*DP* 1061, 21 novembre 1991). À l'époque, cette hypothèse fit sourire plus d'un.

Les événements actuels semblent pourtant nous donner raison. Une menace de grève de la rédaction du *Journal de Genève* a contribué à améliorer substantiellement le plan social qui doit accompagner la naissance du nouveau quotidien *Le Temps*. Et la même menace, brandie par les salariés de la *Tribune de Genève*, a fait promptement reculer le géant lausannois.

Certes Édipresse ne reviendra pas sur le limogeage du directeur-rédacteur en chef du journal genevois. Mais l'important est ailleurs. Dans le fait notamment que les rédacteurs sont en passe d'obtenir un droit de re-

gard sur la désignation du successeur et des assurances quant à l'autonomie rédactionnelle de la publication.

Du feuilleton peu clair qui s'est joué ces jours entre Lausanne et Genève, nous retenons trois éléments:

- L'amateurisme qui a caractérisé la gestion de cette crise révèle l'organisation défaillante et les compétences insuffisantes des cadres supérieurs d'une entreprise qui ne cache pas ses ambitions. Le constat est préoccupant dès lors que ladite entreprise jouit d'une position dominante.

- Cette répartition floue des compétences se retrouve dans le modèle du directeur-rédacteur en chef qui prévaut aujourd'hui. Comment défendre la ligne rédactionnelle d'un journal, son autonomie au

*Ce qui distingue
une véritable
entreprise de presse
d'un marchand
de papier*

sein d'un groupe de presse tout en participant à la direction de ce groupe? Ce double rôle est malsain: manager ou patron d'une rédaction, il faut choisir.

- Plus important encore: Édipresse connaît une vigoureuse expansion à l'étranger. Les capitaux nécessaires proviennent, en partie tout au moins, des profits réalisés en Suisse romande. Dès lors, lecteurs et journalistes sont en droit de s'interroger: ces moyens ne doivent-ils pas en priorité être affectés à l'amélioration des publications existantes? Ce souci distingue une véritable entreprise de presse d'un marchand de papier. JD

Éloge de la diversité

Dans un texte récent publié à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Union romande des éditeurs de journaux, Antoine Maurice, ancien rédacteur en chef du Journal de Genève et Gazette de Lausanne, désigne le seul véritable danger qui guette actuellement la presse, l'uniformité.

Pour le journaliste genevois, plus que la liberté rédactionnelle, à défendre en permanence mais qui réside d'abord dans la tête des journalistes, c'est la diversité de la presse qui aujourd'hui court le plus grand risque.

« **O**N L'A VU, la tendance de concentration et de fusion n'affecte pas nécessairement le nombre des publications. Pour quelques publications qui périclitent dans les tourmentes de la restructuration, d'autres naissent et en particulier des hebdomadaires. Ce qui fait qu'au total le compte des titres, particulièrement riche en Suisse, se retrouve excédentaire. Le pluralisme se définirait comme la combinaison : multiplicité des titres plus indépendance rédactionnelle plus diversité effective des produits. L'indépendance rédactionnelle n'étant pas forcément affectée par le mouvement des fusions-concentrations et la multiplicité étant maintenue, reste la question de la diversité.

» Or l'homogénéisation formelle et matérielle du produit de presse écrite dans les quinze dernières années est frappante. Si l'on admet que la forme au sens large, le canal médiatique, est devenue essentielle dans la communication, on constate qu'elle s'homogénéise. Les éléments de l'homogénéisation sont dictés par l'évolution technologique : ils interviennent à l'échelon de la maquette et au fil des modes des journaux : pluralité des cahiers, utilisation sobre ou prodigue du rapport texte/photo, recours de plus en plus systématique à la couleur, raccourcissement des textes et artifices d'aide à la lecture, multiplication des titres, des chapeaux et des sommaires, diagrammes explicatifs, architecture en écran d'ordinateur des pages et des dossiers.

» [...] À ces archétypes formels correspondent évidemment des modifications de fond : l'écriture plus ou moins magazine ou sérieuse, mais aussi la qualité de l'information et de ses méthodes (micro-trottoir contre enquête de fond) et de proche en proche la complexité et l'ambition de la réalité reflétée. Quel journaliste n'a pas subi les assauts amicaux ou sévères de collègues ou de lecteurs pour qu'il réduise son lexique, simplifie son argumentation, laisse tomber les nuances quand ce n'est pas toute idée nouvelle, suspecte – et comment en irait-il autrement – de n'être pas reconnue par le lecteur.

» Le fond suit la forme et l'homogénéisation de la forme entraîne celle du fond, qui se traduit par la ressemblance

de plus en plus frappante des journaux sur le marché, non seulement par leur look, mais aussi par leurs sensibilités, points de vue et opinions, leur manière de saisir et d'encadrer la réalité du temps. En veut-on un exemple d'ailleurs politiquement bienvenu ? L'unanimité avec laquelle la presse romande a défendu depuis trois ans l'option de l'intégration européenne pour la Suisse : mêmes émotions, mêmes arguments, et mêmes objectifs fixés.

» La concentration n'est pas à l'origine de cette érosion du pluralisme en Suisse romande, pas plus que le maintien de la forêt des titres traditionnels ne la prévient, mais la première sert et accentue cette érosion. La société tout entière, imbuée d'égalité et de ressemblance, a de plus en plus besoin de repères consensuels, d'une mise en forme rassurante et convenue du désordre du monde ajoutée aux pastilles laxatives du divertissement visuel. La concentration de la presse lui offre sur le marché des idées un véhicule équivalant à ce que sont les grandes surfaces dans le domaine de la consommation matérielle. On sait avec quelle science la distribution de masse dissimule l'uniformité sous les apparences du faste et de la surabondance. Il n'y a juridiquement, économiquement et même déontologiquement rien à y redire. Ce qui se perd, c'est simplement l'essentiel dont nos sociétés ne semblent pas faire grand cas : la vraie diversité.»

Presse romande, du miracle à la réalité, Union romande des éditeurs de journaux, 1996.

Médias

LA NEUE ZÜRCHER ZEITUNG mène plusieurs offensives simultanées. Comme pendant les Jeux d'Atlanta, elle publie une édition spéciale intitulée *Nagano News*. Elle paraît l'après-midi. Diffusion à Zurich, Berne, St-Gall et dans des stations de sports d'hiver fréquentées par les Zurichois.

Depuis quelques jours les amateurs peuvent consulter NZZ Online en anglais à l'adresse : <http://www.nzz.ch/english>.

Actualisation plusieurs fois dans la journée.

cfp

Pierre Tercier est pugnace, mais il n'est pas Zorro!

Espoir pour les opposants à la concentration bancaire: la commission de la concurrence ouvre une enquête approfondie sur la fusion UBS-SBS. Mais son champ d'intervention est strictement balisé malgré la nouvelle loi qui augmente ses compétences. Bilan provisoire après dix-huit mois d'activité.

LA COÏNCIDENCE EST judicieuse. La nouvelle loi sur la concurrence, qui donne à la commission le pouvoir de contrôler les fusions, entre en vigueur en pleine phase de restructuration économique. En place depuis 18 mois, la commission présidée par le Fribourgeois Pierre Tercier a examiné une série impressionnante de concentrations: Migros-Globus, Crédit Suisse-Winterthur, *Journal de Genève-Nouveau Quotidien*, Siemens-Electrowatt, UBS-SBS. La commission a donné à chaque fois son feu vert. À l'exception de la fusion bancaire encore à l'examen. Les critiques ont alors fusé contre une commission pusillanime, qui devrait se refaire une vertu en frappant fort contre l'UBS-SBS.

Gardons-nous d'un jugement aussi hâtif. La Commission de la concurrence n'est pas le Zorro redresseur de torts surgissant comme un libérateur à chaque difficulté économique. C'est un organe chargé d'appliquer une loi fédérale. La commission peut intervenir exclusivement lorsqu'une concentration «supprime une concurrence efficace».

Le message à l'appui de la loi précise même qu'aucun autre motif ne peut justifier une interdiction. Même la suppression de milliers d'emplois. Il ne suffit pas non plus qu'une concentration touche des entreprises puissantes pour qu'elle supprime une «concurrence efficace». Ainsi, lorsque le géant Mi-

gros reprend le groupe Globus, la fusion n'affecte en rien la concurrence dans le secteur alimentaire et ne la perturbe pas dans celui de l'habillement.

UBS: un cas test

Dans le cas UBS-SBS, on pourrait imaginer que le nouveau groupe soit contraint de vendre l'un de ses deux réseaux de succursales suisses à une banque étrangère. La pression de l'opinion incitera certainement l'équipe du professeur Tercier à faire preuve de sévérité. Mais pas de témérité. Car elle travaille sous le double contrôle des juristes de l'organe de recours, puis du Tribunal fédéral. Et les banques ont les moyens de se payer les meilleurs avocats, pour tenter de casser une décision qui leur serait contraire. On ne peut pas exclure non plus un arrangement à l'amiable, pour autant que la nouvelle UBS trouve un repreneur pour l'un de ses réseaux suisses. De toute manière, ce cas créera une jurisprudence déterminante pour l'avenir des concentrations économiques en Suisse.

Retour du politique

Le politique a aussi sa place dans cette affaire. La loi permet au Conseil fédéral de s'opposer à une décision de la commission pour sauvegarder des «intérêts publics prépondérants». Le gouvernement est seul juge d'une telle

intervention politique qui doit cependant être «exceptionnelle». Dans le cas, par hypothèse, d'une interdiction de la fusion UBS-SBS, on voit mal comment le gouvernement, organe ultime de recours politique, pourrait voler au secours des deux grandes banques en évoquant des intérêts publics prépondérants.

Les pouvoirs d'intervention du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral garde également la haute main sur les affaires de concurrence lorsque les organes de l'État sont en cause. La commission ne peut alors que faire des recommandations. On l'a vu dans l'affaire Cablecom. La commission a demandé à Telecom-PTT, encore régie fédérale, de renoncer à sa prise de participation au réseau câblé de télévision pour permettre la réalisation de deux accès distincts de télécommunication auprès des clients privés. Le Conseil fédéral n'a pas suivi ce qui n'était qu'une recommandation. Il a préféré soutenir les intérêts commerciaux de sa régie plutôt que de renforcer la concurrence. Position contradictoire puisque la réforme des PTT visait justement à libéraliser le secteur des télécommunications.

Mais Telecom-PTT, devenue Swisscom, sera à l'avenir traitée comme n'importe quelle entreprise privée et non plus comme une régie monopolistique sous protection gouvernementale. Et Pierre Tercier a lancé devant la presse cette mise en garde: «Nous gardons Swisscom à l'œil!»

Le Conseil fédéral a, enfin, compétence pour désigner les membres de la Commission de la concurrence ainsi que de l'organe de recours. Le pugnace Pierre Tercier remet son mandat de président dans quelques semaines. Le gouvernement pourrait lui trouver un successeur terne et obéissant. Ce serait alors un geste politique de gribouille, contraire à la volonté manifestée par le Conseil fédéral de revitaliser le marché intérieur.

at

VW-Audi: la Suisse isolée

LES VOITURES VW et Audi sont vendues plus cher en Suisse qu'en Italie. Difficile, voire impossible de profiter de cette aubaine, car la direction du groupe allemand interdit, semble-t-il, aux concessionnaires italiens de vendre des voitures aux Suisses. La Commission de la concurrence a ouvert une enquête pour tenter de déboucher cette entrave à la concurrence. Dans un cas analogue, Bruxelles a frappé fort et infligé une gigantesque amende au groupe Volkswagen. Pour l'instant, la commission Tercier piétine. La Suisse isolée ne peut obtenir des informations en provenance des pays européens. La commission mixte Suisse-Europe chargée de gérer les accords de libre échange conclus en 1972 est saisie d'une demande d'entraide. Les automobilistes suisses attendront le verdict de Bruxelles.

L'initiative socialiste (1939-1942)

En janvier 1942, les deux tiers du peuple et l'unanimité des cantons rejettent une initiative socialiste, demandant l'élection par le peuple du Conseil fédéral, qui serait porté à neuf membres. Déposée à la veille de la guerre le 29 juillet 1939, l'initiative avait pourtant recueilli un nombre remarquable de signatures: 158000. L'échec apparut d'autant plus net. Aujourd'hui, si un Blocher reprend l'idée, il n'en a pourtant pas le monopole: lire ci-contre la proposition du professeur Andreas Auer, dans notre rubrique Le Débat.

L'IDÉE, VENDUE SOUS l'étiquette de l'extension des droits démocratiques, parcourt toute l'histoire de la Suisse moderne. En 1848, elle ne fut écartée que d'extrême justice au sein de la commission chargée de réviser le Pacte fédéral, selon le procès-verbal du chancelier Schiess. Face à l'Assemblée fédérale composée d'élus locaux, l'intention était de donner aux Conseillers fédéraux une légitimité nationale. La proposition ne fut écartée que par dix voix contre neuf.

Tentative romandes et socialistes

Les Romands, pourtant minoritaires, ne dédaignent pas de relancer le débat: le conseiller national genevois Vautier en 1865 ou encore le radical genevois Carteret en 1872, à l'occasion de la révision de la Constitution. L'argument est toujours le même: assurer l'indépendance du Conseil fédéral, notamment face aux intérêts privés. Mêmes considérants, même échec en 1873.

En 1899, les socialistes usent du droit nouveau, accepté en 1891, de l'initiative populaire: élection par le peuple d'un Conseil fédéral de neuf membres. Elle est repoussée en 1900 par 270000 voix contre 145000. Mais acceptée, c'est là l'intérêt, par 8 cantons tous conservateurs (Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Glaris, Zoug, Fribourg, Tessin, Valais). Visiblement les catholiques-conservateurs ne se contentent pas de l'élection d'un des leurs, Zempf, au Conseil fédéral. Ils tentent de déborder les radicaux sur leur gauche par les outils constitutionnels neufs de la démocratie directe.

En 1939

Malgré son adhésion à la défense nationale, le Parti socialiste, qui présente des candidats à toute élection générale ou partielle, est obstinément écarté du Conseil fédéral. La guerre et le besoin d'«union sacrée» ne modifient pas cet ostracisme, ni en 1939, ni en juillet 1940, ni en décembre 1940, lors de l'élection particulièrement disputée du conseiller Kobelt.

La campagne en 1942 est donc axée sur deux thèmes: le droit des minorités politiques et le programme du parti: il

porte essentiellement sur des questions touchant la fiscalité, les salaires, les conditions de vie. La création de l'AVS y figure en bonne place, en ces termes dans une brochure de propagande: «Afin d'atténuer la misère et de désencombrer le marché du travail, nécessité qui s'imposera particulièrement après la guerre, la création d'une assurance-vieillesse s'étendant à toute la Suisse est absolument indispensable».

L'échec fut cuisant et les conservateurs-catholiques bien servis au Conseil fédéral ne prêtèrent pas le petit doigt d'une complicité. Mais deux ans plus tard, Nobs devenait le premier conseiller fédéral socialiste. Les radicaux renonçaient à leur majorité absolue au Conseil fédéral.

Le revirement et les constantes

Les historiens ont pu sans peine analyser les causes du changement de ligne de la majorité. Aux élections fédérales d'octobre 1943, le parti socialiste est devenu le premier parti du Conseil national avec 54 sièges (+9); la guerre apparaît perdue pour le Reich; déjà se profilent les difficultés de l'après-guerre; dans l'immédiat le poids de la mob, de la vie chère, du rationnement pèse sur la population.

Aujourd'hui, participant à la formule magique, le parti socialiste ne milite plus pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple malgré les avatars de l'élection d'Otto Stich et de Ruth Dreifuss. Il s'est assagi au même titre que le PDC.

Cette revendication reste l'apanage des partis minoritaires, aujourd'hui de l'UDC. Et l'argument décisif demeure la défiance à l'égard de la nomenklatura politique. Le *Vaterland*, journal catholique-conservateur de Lucerne, écrivait en 1900: «L'actuel mode d'élection du Conseil fédéral est désuet; il constitue une sorte de mise sous tutelle du peuple par des chefs de bande politique, qui s'imaginent être plus intelligents que leurs concitoyens et pensent pour cette raison qu'ils doivent les préserver des bêtises qu'ils pourraient commettre».

Les catholiques-conservateurs l'ont dit, les socialistes aussi, Blocher le prendra à son tour à son compte. *ag*

Et si l'on imaginait un nouveau Conseil fédéral?

Par Andreas Auer, professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève et directeur du Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe (C2D)

LA PROPOSITION DE faire élire le Conseil fédéral par le peuple est ancienne. Monsieur Blocher, qui l'a remise à l'honneur l'autre jour, n'a fait qu'inscrire son nom sur la longue liste des personnalités politiques et juridiques qui ont propagé cette idée depuis plus d'un siècle. Il y a cent ans, le parti socialiste a lancé la première initiative populaire proposant l'élection du gouvernement fédéral par le peuple et l'augmentation des membres du Conseil fédéral de sept à neuf: elle fut massivement rejetée en novembre 1900 (même si certains cantons, comme FR et TI par exemple, l'ont acceptée). Nouvel échec d'une initiative allant dans le même sens en 1942: cette fois, tous les cantons et deux tiers des électeurs disent non. Mais la question revient périodiquement devant les Chambres ou dans l'opinion publique.

La difficulté majeure et, à vrai dire insurmontable, réside dans la conception qui veut qu'un Conseil fédéral élu par le peuple soit un organe en tous points identique à celui que nous connaissons: même collégialité, même système départemental, même représentation cantonale, même formule magique. Le passage de sept à neuf ou à onze membres n'a

pour but que de faciliter la reproduction populaire de ce modèle.

Ce modèle a fait ses preuves, mais il est devenu anachronique. Il est juste que, dans une démocratie directe, le peuple ait le droit de choisir non seulement ses représentants, mais aussi ceux qui le gouvernent. Tous les cantons connaissent ce type d'élection.

Modifier la structure

La proposition reproduite ici (voir encadré) veut sortir la discussion des ornières traditionnelles. Au lieu d'augmenter le nombre des Conseillers fédéraux, elle le diminue; elle confère enfin au gouvernement fédéral une légitimité populaire directe et donc des compétences et une responsabilité accrues; elle institue un pouvoir exécutif à deux étages;

elle augmente le nombre des ministres et des départements; elle enlève à l'Assemblée fédérale une compétence – celle d'élire le Conseil fédéral –, tout en lui en conférant une nouvelle – celle de confirmer la nomination des douze ministres; elle maintient et même renforce les trois principales caractéristiques du système gouvernemental helvétique que sont la collégialité du gouvernement, le caractère fortuit de sa composition personnelle et l'indépendance institutionnelle entre le gouvernement et le parlement.

L'élection populaire du Conseil fédéral constitue peut-être le seul moyen de changer quelque peu les fondements du système de gouvernement que nous reproduisons, sans enthousiasme et sans imagination, depuis Henry Druey en 1848 jusqu'à Pascal Couchepin en 1998. ■

Les grandes lignes de la proposition

- Le Conseil fédéral est composé de trois membres, élus directement par le peuple, en une seule circonscription, selon le système de la majoritaire à deux tours, pour une durée de quatre ans, renouvelable une seule fois.
- La Constitution précise que parmi les trois membres, il doit y avoir au moins un latin et un alémanique, un représentant de chaque sexe et pas plus d'un représentant par canton.
- Au premier tour, chaque électeur dispose de trois suffrages. Sont élus les candidats ayant récolté la majorité absolue des suffrages valablement exprimés, dans le respect des quotas pour les latins et les sexes. Au second tour, qui aura lieu un mois plus tard, la majorité relative des suffrages suffit pour être élu, toujours dans le respect des quotas. Y participent les six candidats les mieux placés du premier tour au cas où aucun d'eux n'a atteint la majorité absolue, les cinq candidats les mieux placés si un candidat a été élu au premier tour et les trois candidats les mieux placés si deux candidats ont été élus au premier tour.
- Le Conseil fédéral est présidé par le Président de la Confédération qui exerce pour un an, dans l'ordre des suffrages obtenus et/ou d'ancienneté, des tâches surtout représentatives. Il prend ses décisions à la majorité.
- Organe collégial, le Conseil fédéral se réunit aussi souvent qu'il le désire. Il est l'organe dirigeant et exécutif de la Confédération. Il définit les grandes lignes de la politique intérieure et extérieure. Il peut s'attribuer toute compétence réglementaire exécutive ou administrative définie par la Constitution ou les lois ou la déléguer au Conseil des ministres.
- Le Conseil fédéral nomme douze ministres. Leur nomination initiale doit être confirmée par l'Assemblée fédérale. Ils peuvent rester en fonction pendant dix ans au plus. Chacun d'eux dirige un Département. Le Conseil fédéral peut les révoquer.
- Le Conseil des ministres exerce, au nom et sous la direction du Conseil fédéral, toutes les compétences réglementaires, exécutives et administratives, sauf celles dont le Conseil fédéral s'attribue l'exclusivité. Il est présidé par un membre du Conseil fédéral désigné par ce dernier. Il prend ses décisions à la majorité, le Conseil fédéral pouvant lui imposer sa volonté.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Le Débat: Andreas Auer

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Des réalisations certes, mais d

Le Conseil d'État vaudois a présenté lundi 2 février le bilan de son action de 1994 à 1998, intitulé « Cette législature vaut mieux que sa réputation ». La liste, par département, des réussites et des échecs du Conseil d'État révèle ce qui a fait défaut à ce gouvernement.

Elle fut mince mais déterminante, la victoire de Jean Jacques Schwaab il y a quatre ans. Les quatre cents voix qui permirent aux socialistes et au candidat écologiste d'obtenir trois sièges sur sept firent trembler le bloc de l'entente. Le géant avait soudain des pieds d'argile. Mais personne ne se doutait que deux ans plus tard le choc serait plus rude encore – et au vu du résultat des élections communales, le séisme risque de frapper à nouveau.

Beaucoup de précipitation et de fébrilité

Des consultants français chassés hors des terres vaudoises, des manifestations de fonctionnaires et d'usagers dans la rue, un Conseil d'État à majorité de droite qui bascule à gauche avec fanfare et drapeau rouge, tout donnait à penser que le canton était en train de changer. À l'excès des espoirs suscités par la nouvelle donne politique, le Conseil d'État vaudois a répondu par la modestie des réformes et l'austérité des moyens financiers à disposition. En clair, la marge de manœuvre politique semblait étroite, et les ambitions un peu étriquées. Du coup, plutôt que de véritables projets politiques, les changements, certes non négligeables, furent consignés aux frontières des dé-

partements et de leurs ministres: le RMR de Philippe Biéler, la réforme scolaire de Jean Jacques Schwaab, la Constitution de Zysiadis, le Rhuso de Ruey. Chaque chef s'est réfugié derrière sa forteresse et ses actifs, contraint néanmoins par une collégialité jusqu'au boutiste de défendre des projets qu'il n'avait le temps ni d'étudier, ni de corriger ou de refuser.

Vers la modernisation

Les réformes à l'interne donnent le même sentiment. Poussé par les événements et l'état des finances à faire le ménage, l'Exécutif vaudois a commencé par ouvrir les placards et, alarmé par ce qu'il y trouvait, s'est engagé dans la voie de la modernisation. La défunte Orchidée remplacée par la Démarche d'économie et de modernisation, la réforme du statut du fonctionnaire, la Nouvelle gestion publique pour les hospices cantonaux, une refonte du service informatique et des finances, le remaniement des départements, appelé DUPLO, et, cerise sur le gâteau, le plan d'assainissement des finances cantonales. Il était urgent de dépoussiérer; le processus n'est de loin pas terminé. Mais la précipitation, le manque d'objectifs politiques clairs ont suscité dès le début des travaux le

À l'affiche

MOUULT CANDIDATES ET candidats s'affichent sur les murs du canton. L'Entente a l'air rayonnant des membres de la SBS sortant d'un conseil d'administration, serrés en rang d'oignons sur fond bleu en lieu et place du traditionnel champ de colza. Elle s'annonce sous le slogan visionnaire « vivement le centre-droite vaudois ». L'effet syntaxique n'est pas des plus heureux: pourquoi pas alors la droite centrée vaudoise, le droit du centre vaudois, la centre-droite vaudoise? Enfin, on est rassuré sur un point; malgré les propositions de Philippe Pidoux, l'Entente vaudoise est toujours vaudoise.

Le Parti socialiste aussi a des visions puisqu'il annonce la gauche pour demain et l'éternel slogan « socialiste plus que jamais » défilant année après année les passants tentés de retenir « socialistes plus jamais ». Les socialistes ont le sourire modeste, prêts à se lancer, mais à petits pas, vers le Château qu'on devine au lointain. Plus prosaïque est l'affiche du popiste Zisyadis; pas de grand soir pour les damnés de la terre, mais un véritable serment apostolique et séparatiste: « fidèle plutôt à mes électeurs qu'à mes collègues ». Que ses futurs collègues puissent être élus démocratiquement par ses électeurs ne semble pas lui traverser l'esprit. Et que vont faire les pauvres citoyens de la société civile n'ayant pas voté, ou pire ne pouvant pas voter pour le popiste? L'exclusion n'a décidément pas de limite.

Quant aux Verts, ils s'en tiennent au traditionnel camembert, sur une affiche dont on doute qu'elle ait pu un jour sortir de la tête d'un professionnel de la publicité. Mais la potion écologique a le mérite d'être limpide: partage du temps de travail et frein aux investissements onéreux.

Ombreuses inquiétudes

blocage et le mécontentement, non seulement des représentants du personnel, comme l'explique le bilan officiel, mais de tous les fonctionnaires et de bon nombre d'usagers.

Prévaut ainsi une impression générale de fébrilité, d'excitation, un mélange de travaux solitaires et d'actions mal coordonnées. En ce sens-là, le bilan présenté par le Conseil d'État pour la fin de la législature est le parfait reflet de ce parcours: chaque département a additionné ses réussites et ses échecs, mais aucune des réformes réussies ou projetées ne semble l'émanation du collège tout entier, ne représente le résultat d'une politique menée collectivement.

Défense des exclus et austérité budgétaire

Deux axes politiques transversaux se dégagent néanmoins de l'analyse et donnent le ton à l'ensemble: un certain humanisme privilégiant la défense des exclus au sens large, et le redressement des finances cantonales, le premier étant soumis au deuxième. Solidarité avec les exclus à travers des réformes réalisées ou ébauchées: amélioration de l'intégration des étrangers, mise en application rapide du RMR, subsides pour les primes d'assurance maladie ou assouplissement de la politique cantonale de la drogue. Austérité de la politique financière avec la démarche d'économie qui a changé de nom mais qui traverse toute cette législature et les conclusions contenues dans le plan d'assainissement. Ces deux tendances révèlent les deux personnalités les plus influentes du Conseil d'État, Philippe Biéler et Charles Favre – l'un opposant son empreinte à la défense des exclus, l'autre son coup de marteau à l'austérité budgétaire –, mais attachés chacun à leur complémentarité. Deux ministres, qui sont parvenus à rester au-dessus de la mêlée, ayant su éviter la confrontation et l'animosité tant sur l'échiquier politique qu'au sein de la société civile organisée.

En aval de la crise

Sentiment de fébrilité, désaccords internes protégés par le collègue ou exacerbés par la confortable dissidence d'un de ses membres, absence de véri-

tables priorités politiques, il a manqué une cohérence à ce Conseil d'État à majorité de gauche et écologiste qui préféra travailler en aval de la crise à en gérer les néfastes effets plutôt qu'à en soigner les causes. La semaine de 40 heures n'a pas été introduite, la promotion de l'emploi est resté coincée entre l'agriculture et la pisciculture, les dépenses d'investissement sont en baisse (elles se situent à 231 millions en 1996 contre 500 millions en 1993, source *Publicus*); l'augmentation conséquente des recettes fiscales a échoué devant le peuple. Une exception heureuse, EVM, puisque la réforme de l'école vaudoise entend promouvoir l'égalité des chances par la formation. Cette manière de gouverner en gommant en quelque sorte les aspérités politiques a eu le mérite de faire passer des projets difficiles devant le Grand Conseil, mais elle a aussi permis qu'émergent les partis situés aux extré-

mités de l'échiquier politique. Les libéraux comme force d'opposition référendaire, et les populistes comme parti politique en nette progression électorale.

Gouvernement de transition

Certes cette législature fut chahutée, chaotique même; démission, élection, changement de majorité... En 1991 déjà, la crise était manifeste, mais personne ne se doutait qu'elle s'installerait si durablement. Ce gouvernement sera sans doute un gouvernement de transition, le témoin actif et souvent maladroit d'un changement fondamental des repères politiques et sociaux. Il lui aura cependant manqué des hommes et des femmes sachant être les courroies de transmission entre la société civile et l'État, sachant négocier, consulter et surtout réaffirmer la primauté du politique. gs

ÉCOLOGIE

Le steak plus vert que la salade?

SEPT CALORIES D'ORIGINE végétale pour produire une calorie de nourriture animale: c'est la loi, énoncée dans notre bible de jeunesse (Rudolf Strahm, *Pourquoi sont-ils si pauvres?*) et reprise depuis par les analystes du développement durable (un hectare nourrit 20 personnes si l'on y plante des patates, 3 si l'on y fait paître des porcs).

Mais il faut tenir compte de l'énergie totale nécessaire pour faire parvenir un mets dans notre assiette – fabrication et épandage des produits agro-chimiques, récolte, conditionnement, emballage, transport, élimination des déchets – et mettre ce total en rapport avec l'énergie obtenue en nourriture. Ce qui est fait dans une étude récente sur les habitudes alimentaires de deux mille personnes; elle montre qu'il faut annuellement 18 000 mégajoules par an et par personne pour amener la nourriture sur la table, quantité d'énergie presque six fois plus élevée que celle contenue dans la nourriture elle-même.

Beaucoup d'aliments qui ont une excellente aura écologique coûtent nette-

ment plus cher en énergie que des produits réputés gaspilleurs. Ainsi, amener une tomate sur la table aura coûté 49 fois plus d'énergie que ce qu'elle nous donnera en calories alimentaires; ce rapport est de 45 pour les salades, 22 pour les fruits (10 si l'on ne compte que les fruits frais). Extraordinaire gaspillage d'énergie qui provient à la fois du mode de production industriel des fruits et légumes, et de nos habitudes de consommer «exotique et hors saison». Car, et c'est la surprise, le rapport entre énergie utilisée pour la production et énergie utile alimentaire est favorable au poulet (7) et au hamburger (8), deux produits peu conditionnés et souvent locaux; le pain blanc aussi est très économe, avec un rapport proche de 1.

L'étude est anglaise et beaucoup de coûts énergétiques seraient sans doute différents dans un autre pays. Elle a le mérite, en ayant observé le panier moyen du consommateur, de questionner nos certitudes et de nous rappeler l'adage écologique: penser global, manger local. ge

New Scientist, 6 décembre 1997, p.10.

Elles ne voyageaient pas par plaisir

Giovanni Orelli évoque, dans son nouveau roman, la première émigration italienne au Tessin, au lendemain de la guerre. Des destins, féminins pour la plupart, ravagés par une exploitation grossière mais dépeints dans un langage tout à la fois léger et fort.

CE LIVRE NOUS parle d'une Suisse inconnue, d'une Suisse d'avant, d'après et de là-bas. La série de petites actions distillées dans les cent très courts chapitres du roman de Giovanni Orelli, *Le Train des Italiennes*, se déroule vers 1946/1947 : l'avant-prospérité, mais déjà l'après-guerre. Le lieu géographique aussi est pour nous insolite : des vallées tessinoises rudes et enneigées.

Droit de cuissage

Si ce Tessin est pauvre, il est riche en comparaison de l'Italie qui sort de la guerre. Déjà les premiers immigrés arrivent, par le train bien sûr. Les hommes sortent de la guerre : les anciens tankistes travailleront sur les tracteurs ; les cuisiniers de l'armée italienne seront gâte-sauce dans les cantines et les ex-soldats d'élite construiront les pylônes qui conduisent l'électricité par-dessus les alpes.

Ce livre évoque soudain de vagues réminiscences : souvenirs d'enfance de ces ouvriers italiens qui logeaient chez ma grand-mère et qui montraient parfois des photos jaunies où ils souriaient en uniforme, quelque part en Libye ou sur le front de l'Est. Certains ne rentraient jamais en Italie. À l'évidence, mais je ne l'ai compris que bien plus tard, ils n'étaient pas les bienvenus dans la nouvelle république.

Mais le livre d'Orelli parle peu des Italiens et beaucoup des Italiennes. Il raconte un monde ignoré de la Suisse romande, celui de ces familles tessinoises, artisans ou petits commerçants, qui ont soudain, au sortir de la guerre, embauché des bonnes italiennes (on ne disait pas employée de maison à l'époque). On imagine les émois que ces jeunes filles, souvent des citadines presque analphabètes, maltraitées par la guerre, provoquèrent chez les mâles des villages tessinois.

Les situations que décrit Giovanni Orelli sont terribles : le droit de cuissage quasi reconnu au maître de maison, la jeune femme qui épouse un Tessinois, mais qui doit partager ses nuits avec les deux frères du mari et qui en meurt après quelques mois ; la prostitution souvent au bout du chemin. Ces jeunes femmes ne se plaignent pas. Si la vie est trop dure, elles s'en vont plus au nord, elles passent le St-Gothard et se retrouvent à Zurich ou à Bâle.

Selon nos critères d'aujourd'hui, ce Tessin des petits bourgs de 1946 relève du quart-monde. La Suisse a-t-elle réellement été comme cela ? Sans doute et le choc est d'autant plus rude que l'auteur ne donne pas dans le réalisme à la Zola. Son écriture est suspendue, en pointillé, vaporeuse, et menace de s'évanouir à tout moment. Et que saurions-nous de cette littérature tessinoise, sans les subventions de Pro Helvetia et de la fondation CH ? Ces traductions sont indispensables au lien confédéral, plus nécessaires que jamais. jg

Giovanni Orelli, *Le Train des Italiennes*, Éditions d'en bas, 1998

Oubliés...

UN TEXTE SUR *La Tragédie du Fascisme*, prêt à l'impression depuis le 10 mars 1936, a été retrouvé « lors de la préparation du second volume de la *Correspondance Journet-Maritain* ». Il a été publié dans les numéros 4/1996 et 1/1997 de la revue fribourgeoise *Nova et Vetera*.

Le Père Georges Cottier, dominicain, explique l'histoire de ce texte de l'abbé Edmond Chavaz, jeune prêtre ordonné en 1932, qui poursuivait ses études de philosophie à l'Angelicum à Rome. Il a rédigé ce travail à la demande de l'abbé Journet. « C'est le refus par Mgr Besson de donner l'Imprimatur qui a empêché la parution. Le refus sera renouvelé en 1938 pour une publication dans la collection *Les Îles* ». Le Père Cottier : « On a peine à comprendre le refus de l'Imprimatur opposé à ces pages fortes et lumineuses. C'est comme si, en ces années tragiques, la peur, la passion ou un calcul à courte vue avaient tué toute possibilité de lucidité ». L'abbé Chavaz a autorisé la publication de cette étude, achevée le 11 février 1936, qui était restée inédite jusqu'à fin 1996.

Le rôle de l'abbé Journet, fondateur de *Nova et Vetera* en 1926, a été important pendant la guerre de 1939-1945. Ses éditoriaux déplaisaient aux censeurs et à ses « détracteurs qui l'accusaient de faire du tort à la patrie ». cfp